

# Préface

par le recteur **Gérard-François Dumont**

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

L'étymologie nous apprend que le mot « Europe » signifie « au large regard »<sup>1</sup>. Or une telle capacité est indispensable à la compréhension de l'Europe et à toute réflexion sur son futur. Néanmoins, elle est trop souvent omise, soit en raison d'une méconnaissance des racines de l'identité européenne<sup>2</sup>, soit du fait d'*a priori* idéologiques qui empêchent de discerner comment l'Europe évolue, soit parce que l'on substitue des incantations à la réalité.

Le premier mérite du livre de Pierre Verluise consiste justement à avoir retrouvé ce « large regard », sans lequel toute connaissance de l'Europe est partielle, voire partielle. Dans ce dessein, l'auteur est parvenu à rassembler une masse considérable de données pour les analyser sous les angles les plus variés et leur donner du sens. À une époque où beaucoup s'enferment dans des approches étroites, privilégiant avec excès le monographique au comparatif, l'auteur met en œuvre une recherche à la fois transversale et interdisciplinaire, comme la géopolitique y invite. Il met en système des éléments le plus souvent disjoints, mais nécessaires pour rendre compte de la combinaison des paramètres permettant de comprendre la réalité européenne. En particulier, il relie utilement deux fondamentaux de la puissance : la démographie<sup>3</sup> et l'économie. Portant à notre connaissance des faits méconnus et des données récentes, l'auteur met à jour les réalités multiples, diverses et parfois contrastées de l'évolution européenne.

Le deuxième mérite de Pierre Verluise – trop rare dans ce monde où l'abus de la pédanterie masque souvent de profondes ignorances - est son style fidèle aux trois principes de la langue française définis par Anatole France: « être clair, être clair et... être clair », ce qui rend la lecture de ce livre aisée et même agréable. L'auteur sait donc être précis et rigoureux, tout en écartant toute pédanterie pseudo-scientifique.

Le troisième mérite de Pierre Verluise est de fournir au lecteur non un prêt à penser, mais un travail de référence d'autant plus précieux qu'il ne s'engage pas dans un parti pris. Il laisse chacun libre de disposer à sa guise des éléments et des

---

<sup>1</sup> *Eurus* : large et *ops* : le regard.

<sup>2</sup> DUMONT, Gérard-François *et alii*, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Éditions Economica, 1999.

<sup>3</sup> Cf. DUMONT, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

analyses présentées. Les développements de l'ouvrage permettent au lecteur de disposer d'une argumentation solide, pour une fois objectivement critique. Ainsi, ce livre permet-il de se construire de nouveaux repères pour comprendre et réfléchir à cette Union européenne marquée par des élargissements successifs ou projetés.

Sur le fond, l'idée, ou plutôt l'illusion confortable, selon laquelle, depuis les cinquième et sixième élargissements de l'Union européenne de 2004 et de 2007, « rien n'a changé » perdure souvent, au moins implicitement, dans les pensées et dans les comportements de certains dirigeants. Or ce livre permet de prendre toute la mesure des réalités complexes et évolutives induites par les élargissements de l'Union européenne. Parce qu'elle apporte une connaissance précise de certains facteurs de la puissance ou de l'impuissance de l'Union européenne, sa lecture est indispensable pour rendre compte de la place de l'Union européenne dans les relations internationales contemporaines et à venir. Elle l'est d'autant plus que l'auteur n'hésite pas à poser des questions incisives. Son propos ne tombe jamais ni dans la facilité sans risque de plates descriptions, ni dans les travers d'une tournure stérile. Exigeant et toujours constructif, Pierre Verluise souligne des marges de manœuvre de l'Union européenne et les futurs possibles.

En mettant en système la réalité européenne, ce livre est précieux non seulement pour la connaissance, mais aussi pour l'action : il peut d'abord contribuer à la recherche de prescriptions face aux difficultés identifiées de l'Union européenne. Il peut ensuite appuyer des études prospectives. Enfin, il sera un référent permettant de dresser d'utiles comparaisons, en 2020 ou 2030, entre l'Union européenne d'alors et celle du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Voici donc un livre essentiel pour la compréhension de l'Europe communautaire, de son évolution et de ses avènements possibles.

## Introduction

Combien d'habitants compte l'Union européenne à 27 ? 391 millions ? 465 millions ? 500 millions ? Depuis les élargissements de 2004 et 2007, nous avons perdu nos repères géographiques, humains et économiques. Comment comprendre l'Europe communautaire sans en avoir une représentation actualisée ?

Nous venons de vivre, il est vrai, un véritable *big bang* géopolitique. Née en 1957 dans un contexte de Guerre froide, l'Europe communautaire a pris acte de la nouvelle configuration résultant de la fin de la Guerre froide, en 1990. En trois ans, l'Union européenne vient d'intégrer douze États, dont dix pays anciennement communistes et deux îles méditerranéennes qui ne partagent pas la même histoire.

Il s'agit donc de prendre acte des réalités. Le propos consiste à se donner les moyens de sortir de l'illusion confortable – voire confortée – que « rien n'a changé ». Les mutations géopolitiques de l'UE ne dépendent pas seulement des jeux des acteurs mais aussi de fondamentaux démographiques et économiques qu'il faut étudier. Pourquoi réunir et croiser ces deux disciplines ? Parce qu'il existe de nombreux liens entre les fondamentaux démographiques et économiques.

L'actualité ne cesse de l'illustrer. Ainsi, la pénurie de main d'œuvre polonaise risque de mettre en difficulté la réalisation du programme de construction des infrastructures nécessaires à l'organisation d'une compétition sportive en Pologne. En effet, le 18 avril 2007 l'Union européenne de football (UEFA) a confié l'organisation de l'Euro 2012 au tandem Pologne-Ukraine. Il devient très urgent de construire de nouveaux stades, de réaliser 1 000 kilomètres d'autoroutes, de construire des ponts et une nouvelle ligne de métro, moderniser des infrastructures ferroviaires et des aéroports. Avec quels bras ? Près de deux millions de Polonais auraient quitté le pays depuis 2004 pour travailler au Royaume-Uni, en Irlande ou en Suède. Compte tenu de la situation démographique de la Pologne, le ministère du travail peaufine une nouvelle réglementation pour faciliter l'emploi de la main d'œuvre étrangère, notamment ukrainienne et biélorusse. Faute de quoi, les programmes de construction ne seront pas tenus. Autrement dit, les tensions sur la population active pourraient produire un goulet d'étranglement économique. Cependant, le ralentissement de la croissance économique au Royaume-Uni et en Italie apportera peut-être un bol d'oxygène à Varsovie. En effet, la crise financière

de l'automne 2008 a déjà conduit plusieurs milliers de Polonais à revenir dans leur pays d'origine. Les questions liées aux migrations constituent un élément essentiel des relations économiques – mais aussi diplomatiques – entre pays membres<sup>1</sup> et pays extra-communautaires.

La problématique générale sera la suivante: quelles sont les incidences des élargissements de 2004 et 2007 sur les fondamentaux de l'Union européenne ? La première partie étudie les paramètres démographiques, la deuxième les dimensions économiques.

Outre les dix cartes en noir et blanc rassemblées dans cet ouvrage pour construire le propos, une quarantaine de cartes en couleur sont mises gratuitement à votre disposition dans un « Atlas de l'Union européenne élargie » cosigné avec le recteur Gérard-François Dumont. Vous le trouverez en ligne sur le site géopolitique [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com) et sur le site [www.iris-france.org](http://www.iris-france.org). Nous vous invitons à l'imprimer pour le consulter parallèlement à cet ouvrage.

### Encadré 1 - Le choix des mots

Puisque le mot Europe est parfois instrumenté, le choix a été fait d'utiliser explicitement le concept d'Europe communautaire quand il sera question de la Communauté économique européenne, instituée par le traité de Rome, en 1957. À compter du traité de Maastricht (1992), les pays membres décident de l'appeler Union européenne. Aussi à partir de cette date, Europe communautaire et Union européenne deviennent-elles ici synonymes. Ainsi, le champ d'étude recouvre-t-il à la fois l'Europe géographique et l'Europe communautaire, deux sous-ensembles à la fois emboîtés et différenciés<sup>2</sup>.

Il existe plusieurs difficultés de vocabulaire qu'il convient d'expliquer pour justifier les choix retenus. Une première difficulté de taille : l'Europe communautaire ne constitue par une forme figée mais évolutive. Après la fin de la Guerre froide, l'UE s'élargit trois fois. Dès le Conseil européen de Copenhague (22-23 juin 1993), une décision de principe est prise concernant l'entrée dans l'UE de dix pays de ce qu'on appelait l'Europe de l'Est durant la Guerre froide: Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie. Dès 1995, l'UE intègre la Suède, l'Autriche et la Finlande. Les adhésions de l'Autriche – occupée par les Alliés jusqu'en 1955, puis neutre – et de la Finlande – parfois critiquée dans les années 1950 et 1960 pour une forme de neutralité visant à ne pas déplaire à son puissant voisin soviétique (la « finlandisation », expression jugée péjorative) – constituent d'une certaine façon les premières intégrations à l'Union européenne autorisées par la configuration géopolitique post-guerre froide. Au cours de la seconde moitié des années 1990, les nouvelles candidatures progressent. En 2002, les perspectives d'un nouvel élargissement deviennent plus claires. L'UE intègre le 1<sup>er</sup> mai 2004 dix autres États : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre.<sup>3</sup> Sa carte en est profondément modifiée.

<sup>1</sup> Depuis 2007, certaines parties de l'opinion britannique semblent se crispier au sujet de l'immigration, y compris celle venue des nouveaux pays membres comme la Pologne ou les États baltes.

<sup>2</sup> Quand les données sont à la fois disponibles et significatives, l'étude intègre ponctuellement la Norvège, l'Islande et la Suisse. En effet, ces États rassemblés au sein de l'Association européenne de libre échange (AELE) affichent des échanges importants avec l'UE.

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 2004, seule la partie sud de Chypre intègre effectivement l'Union européenne. La partie nord reste sous administration de la Turquie.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Union européenne intègre la Roumanie et la Bulgarie. Dans de moindres proportions que précédemment, la carte de l'UE change une nouvelle fois. À cette date, trois pays ont officiellement le statut de candidat : Turquie, Croatie et Macédoine.

Dès lors, comment nommer les diverses formes de l'UE ? Il a été décidé de s'inspirer des consignes de la Commission européenne, confrontée à cette interrogation depuis longtemps, notamment pour les productions statistiques d'Eurostat<sup>1</sup>. Le sigle **UE** est retenu pour désigner l'Union européenne, dans sa forme évolutive, quel que soit le nombre de membres. Les sigles **UE15**, **UE25** et **UE27** sont utilisés pour nommer l'Union européenne à 15, 25 ou 27 membres effectifs.

Les États devenus membres au plus tard en 1995 sont appelés ici **anciens États membres**. Par **espace UE25**, on entend l'ensemble de pays formé par les 15 anciens États membres et les 10 candidats à une date antérieure à leur adhésion effective, le 1<sup>er</sup> mai 2004. Par **espace UE27**, on entend l'ensemble formé par les 25 pays membres et les deux candidats – Roumanie et Bulgarie – à une date antérieure à leur adhésion effective, le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette méthode peut se décliner pour d'autres configurations.

Afin de ne pas induire de déterminisme<sup>2</sup> quant à l'issue du processus d'adhésion – on peut penser à la Turquie – les pays sont désignés en fonction de leur statut au regard de l'UE à la date considérée. Ainsi, pour une donnée se rapportant à 2001, la Pologne sera présentée comme **pays candidat**. Pour une information concernant l'année précédent son adhésion, soit 2003, ce même État sera désigné comme un **pays en passe d'adhérer**. En effet, les processus de ratification des traités d'adhésion par les Parlements nationaux sont alors en voie d'achèvement. Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004, la Pologne sera présentée comme un **nouvel État membre (NEM)**.<sup>3</sup> En revanche, la Roumanie et la Bulgarie restent à cette date considérées comme des pays candidats, puisque personne ne savait à ce jour quelle serait la date de leur adhésion effective. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie sont désignées comme de nouveaux États membres. De façon logique, la Turquie reste encore présentée comme candidate. Cette procédure veut rendre compte du contexte historique d'une information.

Reste encore à savoir comment désigner dans leur ensemble les pays issus du bloc de l'Est entrés dans l'UE le 1<sup>er</sup> mai 2004 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il importe, en effet, de pouvoir les différencier de Malte et de Chypre. Les concepts de « pays de l'Est » et d'« Europe de l'Est » semblent aujourd'hui renvoyer à la domination de Moscou durant l'époque de la Guerre froide. Tutelle dont les pays concernés veulent généralement s'affranchir, non sans ambiguïtés par ailleurs. Le concept d'Europe médiane couvre les dix pays mentionnés mais y ajoute l'Autriche, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la République fédérale de Yougoslavie, l'Albanie et la Macédoine<sup>4</sup>. À tort ou à raison, le concept d'Europe médiane semble peiner à s'imposer dans les usages. C'est probablement pourquoi la Documentation française – placée sous la responsabilité du premier ministre français – retient le concept de **pays d'Europe centrale<sup>5</sup> et orientale (PECO)** pour désigner les dix pays concernés et les Balkans. Ce concept a l'avantage de faire autorité mais l'inconvénient de ne pas désigner explicitement au sens commun les trois pays baltes. Estonie, Lettonie et Lituanie semblent

<sup>1</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, EUROSTAT, *Orientations d'Eurostat concernant la diffusion des totaux de l'Union européenne et de la zone euro en cas d'élargissement*, 11 pages, 24 novembre 2006. Publié sur le site d'Eurostat <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>. Il faut, à cette occasion, signaler ce que cet ouvrage doit au travail d'harmonisation des données statistiques par Eurostat.

<sup>2</sup> La construction communautaire a parfois donné l'impression d'avancer quoi qu'il arrive. Résultat, une partie de l'opinion publique a eu tendance à considérer que « tout est joué d'avance ». Ce qui ne résiste pas à l'analyse.

<sup>3</sup> À cette expression utilisée dans les publications communautaires s'est ajoutée depuis peu une autre formulation : les nouveaux pays membres (NPM).

<sup>4</sup> ZRINCAK, Georgette, *Europe médiane. Des pays baltes aux Balkans*, documentation photographique, 1999, n°8005, Documentation française, 16 p.

<sup>5</sup> Le concept d'Europe centrale a lui-même été discuté dans les pays concernés durant les années 1980, par exemple par Vaclav Klaus en Tchécoslovaquie.

## Introduction

ainsi suspendues dans le vide, ce qui les contrarie et nuit à la précision du langage. Quand cela sera utile, le parti a donc été pris de parler de l'**Europe balte<sup>1</sup>, centrale et orientale**. Enfin, puisque l'appellation de pays baltes renvoie à la période soviétique dans les représentations des premiers concernés, il a été décidé de retenir la pratique de la Documentation française en les désignant à partir de leur entrée dans l'OTAN et dans l'UE comme les États baltes.

---

<sup>1</sup> Cette expression désignera ici Estonie, Lettonie et Lituanie bien que ces trois pays ne soient pas les seuls pays à partager le littoral de la mer Baltique.

## Remerciements

Ce livre a vu le jour grâce au soutien direct ou indirect de nombreuses personnes à qui j'exprime ici toute ma gratitude. Tout d'abord au Professeur Michel Korinman, qui a dirigé mes recherches avec enthousiasme. Ensuite au recteur Gérard-François Dumont qui a accepté de préfacer ce livre. Enfin à Aymeric Chauprade qui l'accueille dans sa collection Référence Géopolitique.

Trois documentalistes ont, à des moments différents, apporté une aide significative. Il s'agit de Marianne Leblanc-Martin, Caroline Leguy<sup>1</sup> et Sophie Bisnoit<sup>2</sup>.

L'atelier de cartographie de l'Institut de géographie de l'université Paris IV, en la personne de Florence Bonnaud, m'a enseigné comment mieux maîtriser le logiciel Illustrator utilisé pour certaines cartes. François Verluise m'a assisté pour la réalisation des cartes réalisées sur APIC.<sup>3</sup> Il a également corrigé le manuscrit, comme le recteur G-F Dumont, Bruno Verdet, Janie et Sylvie Verluise.

Enfin, je remercie les membres du Conseil scientifique du Centre géopolitique que je dirige, pour leur soutien depuis plusieurs années à la publication du site géopolitique [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com).

Je dédie ce livre à mon épouse, Sylvie et à nos fils : Tanguy, Cyril et Erwan.

**[www.diploweb.com](http://www.diploweb.com)** Le premier site géopolitique francophone

Pierre Verluise a fondé ce site en 2000. Diplomates, universitaires et stratèges publient des analyses inédites sur ce site exclusivement consacré aux relations internationales contemporaines. Vous trouverez sur ce site expert, pluraliste et transparent de nombreuses études de référence sur les pays de l'UE, les candidats et le voisinage communautaire. Le [diploweb.com](http://diploweb.com) met aussi en ligne des cartes et des graphiques.

<sup>1</sup> Successivement responsables des ressources documentaires au centre de documentation de l'Institut Supérieur d'Interprétation et de Traduction (ISIT).

<sup>2</sup> Stagiaire au Centre d'enseignement supérieur de la Marine (CESM).

<sup>3</sup> APIC est un système d'informations géographiques (SIG) comportant une base de données orientée objet et un langage de requête.



## **Première partie**

# **Une Europe communautaire vieillissante intègre des États en voie de dépopulation**

La population des pays de l'espace UE15 atteint le seuil des 300 millions en 1953. Pour compter 25 millions supplémentaires, il faut ensuite 10, 13, puis 22 années, parce que le rythme d'accroissement total de la population chute considérablement de 1963 à 1984, en dépit du solde migratoire. Depuis le milieu des années 1980, l'accroissement total de l'espace UE15 oscille entre 2 et 4 pour 1000 habitants par an. « Toutefois, l'ampleur et la composition de la croissance de la population ont fortement varié au fil des ans. Jusqu'à la fin des années 80, l'accroissement naturel (naissances vivantes moins décès) était de loin la principale composante de la croissance de la population. Une diminution durable de l'accroissement naturel s'observe cependant depuis le début des années 60. En revanche, la migration internationale a vu son importance augmenter pour devenir le principal moteur de la croissance démographique à partir du début des années 90 »<sup>1</sup>. En comparaison, l'accroissement naturel des États-Unis atteint 6 pour 1000 en 2003, sans compter le solde migratoire. Plusieurs démographes ont depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme au sujet de la situation européenne, attirant l'attention sur les multiples incidences d'un faible accroissement naturel et plus encore d'une dépopulation dans de nombreuses régions. Jusqu'au début des années 2000, leurs appels sont restés sans écho auprès des institutions communautaires. Outre le nombre, c'est la dynamique absolue et relative qui importe. La fécondité affaiblie, la longévité, la composition par âge des flux migratoires et l'héritage des évolutions passées peuvent par leur combinaison contribuer au vieillissement d'une population<sup>2</sup>. Une population vieillissante peut-elle

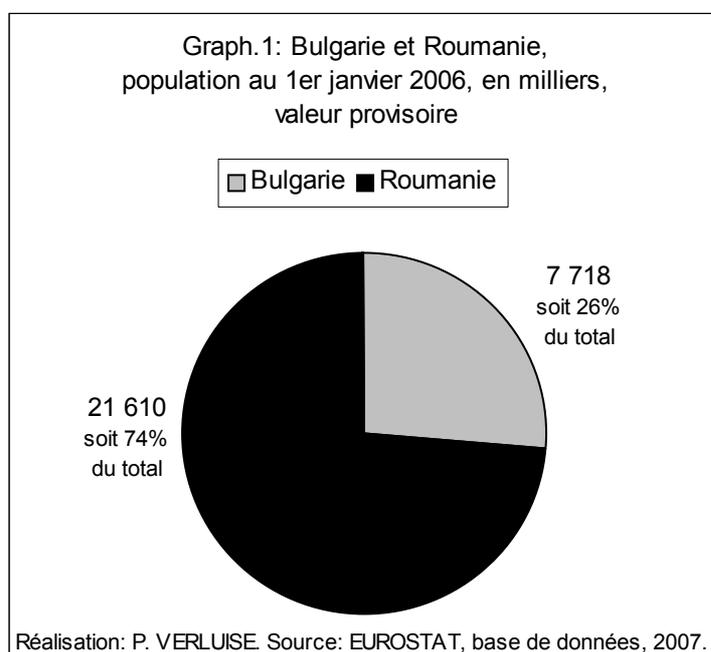
---

<sup>1</sup> EUROSTAT, *Régions : annuaire statistique 2006. Données 2000-2004*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006, pp. 15-16.

<sup>2</sup> DUMONT, Gérard-François (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie – Politique – Prospective*, Ellipses, 2006, pp. 20-21.

prétendre longtemps peser sur l'organisation du monde ? Certes, il n'existe pas une relation mécanique entre population et puissance mais la démographie est un paramètre – en synergie avec d'autres – de la puissance<sup>1</sup>.

L'intégration de douze nouveaux États membres résout-elle la faible dynamique démographique de l'Europe communautaire ? Certes, avec une population moyenne de 74,12 millions d'habitants en 2004, l'apport des dix premiers est significatif<sup>2</sup>. Les habitants des nouveaux États membres représentent alors un peu plus de 16 % de l'UE25. Quel est l'apport de l'élargissement du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ? La réponse se trouve sur le graphique 1 : Bulgarie et Roumanie, population au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en milliers, valeur provisoire.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les populations cumulées de la Roumanie et de la Bulgarie représentent environ 29,32 millions d'habitants. À elle seule, la Roumanie pèse 74 % de ce nouvel apport, soit presque les trois quarts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, date de l'intégration effective de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE, la population des États membres de l'UE27 devrait avoir atteint 494,7 millions d'habitants, selon les prévisions d'Eurostat<sup>3</sup>. Le passage de l'UE25 à

<sup>1</sup> DUMONT, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Ellipses, 2007, 498 p.

<sup>2</sup> EUROSTAT, La population en Europe en 2004, *Statistiques en bref, Population et conditions sociales*, 15/2005, p. 3. La population moyenne a été calculée ainsi : 1<sup>er</sup> janvier 2004 + 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 2. Estimations pour Portugal et Estonie, donc UE15, UE25. France et UE25 sans les DOM, Chypre zone contrôlée par le gouvernement, Macédoine pour ex-République Yougoslave de Macédoine. Les données pour la Croatie, utilisées ultérieurement, sont aussi des estimations.

<sup>3</sup> EUROSTAT, Premières estimations démographiques pour 2006. La population de l'UE devrait continuer à croître, *Statistiques en bref, Populations et conditions sociales*, 41/2007, p. 1.

l'UE27 représente une hausse d'environ 6 % de sa population.<sup>1</sup> Compte tenu de la légère croissance de la population de l'UE27, sa population pourrait avoisiner 500 millions d'habitants en 2009 ou 2010.

Pour autant, ces douze nouveaux pays membres se caractérisent-ils par un fort accroissement naturel ? Autrement dit, les récents élargissements de l'UE provoquent-ils un regain démographique ? Cette problématique anime le propos, développé de manière multiscale : à l'échelle régionale, puis à l'échelle des États, enfin à l'échelle communautaire.

#### **Encadré 2 - Quels chiffres ?**

Un tel ouvrage ne serait pas possible sans le remarquable travail de collecte et d'harmonisation des données statistiques par les services d'Eurostat. Son site internet offre à chacun les moyens de se procurer les outils de la connaissance. Les commentaires sont généralement clairement rédigés. Il existe, cependant un délai incompressible entre les faits et la publication des chiffres qui s'y rapportent. Au moment de réaliser cette recherche, les données consolidées pour 2005 n'étaient pas toujours complètes pour les 27 États membres et les 3 candidats. C'est pourquoi il a parfois été nécessaire de se tourner vers les données 2004. Néanmoins, autant que faire se peut, les données consolidées les plus récentes ont été utilisées. Dans certains cas, des estimations provisoires pour 2006, 2007 voire 2008 ont été présentées. L'expérience démontre cependant qu'il faut les utiliser avec précaution parce qu'elle sont parfois sérieusement amendées par la suite.

---

<sup>1</sup> EUROSTAT, Elargissement de l'UE et de la zone euro le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La nouvelle UE à 27 et la nouvelle zone euro à 13, *Communiqué de presse*, 167/2006 – 19 décembre 2006, p. 1.



# 1.

## À l'échelle régionale : l'intégration d'espaces ruraux et urbains souvent en perte de vitesse

L'adhésion de douze nouveaux États membres se traduit par une augmentation de la superficie du territoire communautaire portée à 4,3 millions de km<sup>2</sup>. L'intégration de territoires aménagés par des sociétés marquées par des histoires multiséculaires tend à augmenter la diversité des situations.

L'étude à l'échelle régionale trouve ici sa justification : éviter des généralisations abusives. Si l'UE27 est une réalité, il se cache derrière ce singulier une grande hétérogénéité.

### Encadré 3 - Quelles régions communautaires ?

Comment appréhender à l'échelle régionale l'espace communautaire ? En mai 2003, l'UE a adopté le règlement de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). Ce règlement est désormais partie intégrante de la législation européenne. Il organise la ventilation régionale en trois niveaux : NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3. Le niveau NUTS 2 sera utilisé ici. Il divise les États membres de l'UE27 en 268 régions : Allemagne (41), Autriche (9), Belgique (11), Bulgarie (6), Espagne (19), Finlande (5), France (26), Grèce (13), Hongrie (7), Irlande (2), Italie (21), Pays-Bas (12), Pologne (16), Portugal (7), République tchèque (8), Roumanie (8), Royaume-Uni (37), Slovaquie (4), Suède (8). Compte tenu de leur superficie réduite, huit États sont considérés comme une seule région NUTS 2 : Chypre, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovaquie.<sup>1</sup>

Étudions successivement les variations d'effectifs puis l'évolution des villes, enfin les villes polonaises.

### 1.1 Quelles variations ?

Les publications d'Eurostat fournissent de nombreuses données. Afin de placer les évolutions en perspective, utilisons les chiffres des éditions 2003 et 2006 du panorama de l'Union européenne intitulé : « Régions : Annuaire statistique ». Le premier couvre la période 1996-2000<sup>2</sup> et le second l'espace-temps 2000-2004<sup>3</sup>.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour la liste des régions statistiques européennes, voir : <http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts>.

<sup>2</sup> EUROSTAT, *Régions : annuaire statistique 2003*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003, 169 p.

<sup>3</sup> EUROSTAT, *Régions : annuaire statistique 2006. Données 2000-2004*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006, 155 p. Une partie de leurs commentaires sont repris ci-après.

Cernons d'abord l'évolution des effectifs, la variation naturelle et le paramètre migratoire.

### **1.1.1 Des effectifs en baisse dans la plupart des régions d'Europe balte, centrale et orientale**

Durant les années 1996-2000, l'accroissement relatif de la population totale est négatif dans 27 % des régions de l'UE15 et dans 69 % des régions des pays en voie d'adhésion pour 2004. À l'échelle régionale, ces pays comptent donc alors 2,5 fois plus de régions inscrites dans une dynamique de dépopulation, les régions les plus orientales de la Slovaquie faisant exception.

Ces évolutions se poursuivent pour l'essentiel durant la période 2000 à 2003. Mis à part Chypre, Malte, la région la plus orientale de la Slovaquie, la périphérie de la capitale tchèque et deux régions polonaises, toutes les autres régions des pays en voie d'adhésion perdent encore de la population. La Pologne compte ainsi 13 régions sur 16 perdant entre 0,4 et 6 personnes pour 1000 habitants par an ; deux régions en légère croissance et une région pour laquelle les données ne sont pas disponibles. La Hongrie affiche 6 régions sur 7 en voie de dépopulation, et les données manquent pour la 7<sup>e</sup>.

Résultat, dans la plupart des régions du nord-est de l'espace UE25, la population est en baisse significative. Il en résulte un clivage net entre ces régions et le reste de l'espace considéré. Les zones les plus touchées par ce recul démographique sont l'Allemagne orientale, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et, au nord, les trois États baltes, ainsi que certaines parties de la Suède et de la Finlande.

### **1.1.2 Une variation naturelle négative dans plus de la moitié des régions d'Europe balte, centrale et orientale**

La variation totale d'une population a deux composantes essentielles, à savoir l'accroissement naturel, défini comme étant la différence entre le nombre de naissances vivantes et de décès, et le solde migratoire, qui est égal à la différence entre immigration et émigration.

Entre 1996 et 2000, s'observe un accroissement naturel négatif dans certaines régions de l'UE15 et des États candidats. On constate un accroissement naturel négatif et une migration nette négative conduisant à une diminution totale de la population supérieure à 7,5 pour 1000 habitants par an en Allemagne: Thüringen, Halle, Magdeburg, Chemnitz, Dresde, Berlin, et Mecklenburg-Vorpommern. On constate une surreprésentation des *Länder* de l'ex-République Démocratique d'Allemagne (1949-1989). Réunifiée depuis 1990, l'Allemagne fédérale reste encore marquée dans son territoire oriental par les conséquences du communisme et de la transition<sup>2</sup>. La Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie comptent alors une majorité de régions caractérisées par une diminution marquée de la population.

---

<sup>1</sup> Ainsi que DUMONT, G-F., Le cinquième élargissement démographique de l'Europe, *Population & avenir*, 2003, n° 661, p. 4-8.

<sup>2</sup> Cf. SCHMID, Joseph, L'Allemagne encore divisée démographiquement, *Population & Avenir*, mai-juin 2006, n° 678, pp. 4-7.

Entre 2000 et 2003, le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances dans une proportion significative de régions des États en voie d'adhésion, exceptés Chypre et Malte. Cependant, le schéma de répartition est moins prononcé que pour la variation totale de la population. Par exemple, la Pologne offre entre 2000 et 2003 une situation assez hétérogène, les régions littorales se caractérisant par un nombre de naissances plus élevé que de décès, quand le centre connaît une situation inverse. Pour autant, la variation naturelle de la population est principalement négative dans les États baltes, les régions de Suède, d'Allemagne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Slovénie. Résultat, plus de la moitié des régions d'Europe balte, centrale et orientale se caractérise par une variation naturelle négative.

**Encadré 4 - En Bulgarie, la région nord-ouest se trouve déjà à un stade très avancé de dépeuplement, accentué par le vieillissement**

La région nord-ouest de la Bulgarie permet de faire à l'échelle régionale le lien entre dépopulation et vieillissement, lien sur lequel le propos reviendra à l'échelle nationale. C'est pourquoi il importe de citer ci-après des extraits de l'ouvrage dirigé par Gérard-François Dumont, *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie – Politique – Prospective*, publié par Ellipses en 2006<sup>1</sup>. Marta Sougaréva, Nikolaï Tzekov, Donyo Donev et Dimitar Boshikyov présentent un dossier intitulé : « En Bulgarie, vieillissement de la population dans un contexte post-communiste »<sup>2</sup>. Ils écrivent : « Le dépeuplement est un processus démographique signifiant une diminution de la population d'un territoire, qui s'accompagne ou non d'une dépopulation, c'est à dire d'un mouvement naturel négatif, un excédent des décès sur les naissances (Dumont, 2005). L'évolution démographique constatée dans les années 2000 en Bulgarie est à la fois une « dépopulation » et un « dépeuplement ». C'est particulièrement le cas dans la région nord-ouest de la Bulgarie qui illustre la crise démographique de la période post-totalitaire (Dumont, Sougereva, Tzekov, 2004) et se présente comme un modèle de dépopulation. [...] Au début de la période examinée, soit dans les années 1940 et 1950, la source principale de dépeuplement des territoires du nord-ouest de la Bulgarie sont les migrations vers d'autres régions du pays. L'accroissement naturel ne peut y compenser qu'environ 80 % des pertes migratoires. Dans les communes rurales, le dépeuplement est plus important que dans les communes urbaines. Ensuite, pendant les années 1960 et 1970, les migrations vers les villes sont limitées d'une part par un potentiel migratoire réduit, et d'autre part en raison des mesures administratives restreignant autoritairement les migrations vers les grandes villes, l'objectif étant d'arrêter la hausse de la proportion de la population urbaine. [...] Puis, pendant les années 1980 et 1990, la situation se modifie : plus de 80 % du dépeuplement de la région est due à l'accroissement naturel, devenu négatif, et seulement 16 à 20 % à l'émigration. Cette nouvelle situation est le résultat d'un vieillissement progressif de la population dans la région, qui aboutit à une structure par âge vieillie, n'assurant plus le renouvellement. [...] Selon les indicateurs démographiques, la région du nord-ouest de la Bulgarie se trouve donc à un stade très avancé de dépeuplement à l'échelle européenne et mondiale, et de dépopulation, accentué par le vieillissement. On y observe aujourd'hui une situation extrême du point de vue démographique dans beaucoup de communes, avec un âge moyen de la population proche ou supérieur à 60 ans. »

<sup>1</sup> DUMONT, Gérard-François, (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie – Politique – Prospective*, Ellipses, 2006, 416 p.

<sup>2</sup> pp. 326-332.

### 1.1.3 Plus de la moitié des régions enregistre une migration négative

Les hommes sont de plus en plus mobiles, souvent pour des raisons économiques.

En raison des faibles niveaux de fécondité, les migrations sont devenues le facteur décisif de l'augmentation – relativement lente - de la population de l'UE15. Ce facteur migratoire s'avère également important au niveau régional. En 1999, 92 régions sur 211 ont enregistré une croissance naturelle négative de la population mais du fait d'un solde migratoire positif, l'accroissement total n'a été négatif que dans la moitié de ces régions. Ce phénomène n'est pas alors constaté dans les douze pays candidats, probablement du fait d'une attractivité moindre.

Dans les États de l'UE15, un quart des régions enregistre une migration négative en 1999. Dans les pays candidats, cette proportion est supérieure à la moitié des régions. En Pologne et en Roumanie, la majorité des régions connaissent un solde migratoire négatif. Elles apparaissent donc répulsives. Pour autant, les cinq régions dont le taux d'accroissement migratoire (TAM) est le plus négatif, sont situées en Italie (Calabria et Campania), en Allemagne (Halle et Dessau) et en Finlande (Itä-Suomi).

Entre 2000 et 2003, quatre groupes de régions frontalières de l'espace UE25 enregistrent plus de départs que d'arrivées. Celui qui concerne le plus directement notre propos se situe au nord-est et à l'est. Il rassemble la plus grande partie de l'Allemagne orientale<sup>1</sup>, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, ainsi que certaines régions de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Hongrie<sup>2</sup>.

Une partie des habitants de ces régions s'installent dans des régions de l'espace UE25 où une variation naturelle négative se trouve ainsi compensée par un solde migratoire positif, par exemple au Royaume-Uni, en Allemagne occidentale, dans l'est de l'Autriche, dans le nord de l'Italie, en Slovénie, en Espagne et en Grèce. Une autre partie des habitants de ces régions choisissent des régions de l'espace UE25 où la variation naturelle est positive, ce qui les dynamise encore. D'autres encore quittent l'espace UE25.

À l'inverse, la combinaison d'une variation naturelle négative et d'un solde migratoire négatif ne peut qu'inscrire nombre de régions des pays en voie d'adhésion dans une dynamique de dépeuplement.

Considérons maintenant des lieux stratégiques par leurs fonctions d'échanges : les villes.

---

<sup>1</sup> Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2004, les cinq Länder de l'Allemagne orientale – sans Berlin – perdent plus de 500 000 habitants, soit une perte de 3,7 % de leur population totale. De surcroît, la population entre 0 et 14 ans a diminué de 24,1 % quand la population à la retraite a augmenté de 18,2 %.

<sup>2</sup> Les trois autres groupes de régions frontalières enregistrant plus de départs que d'arrivées sont les régions les plus septentrionales de la Suède et de la Finlande ; les régions du nord de la France ; les régions du sud de l'Italie.